

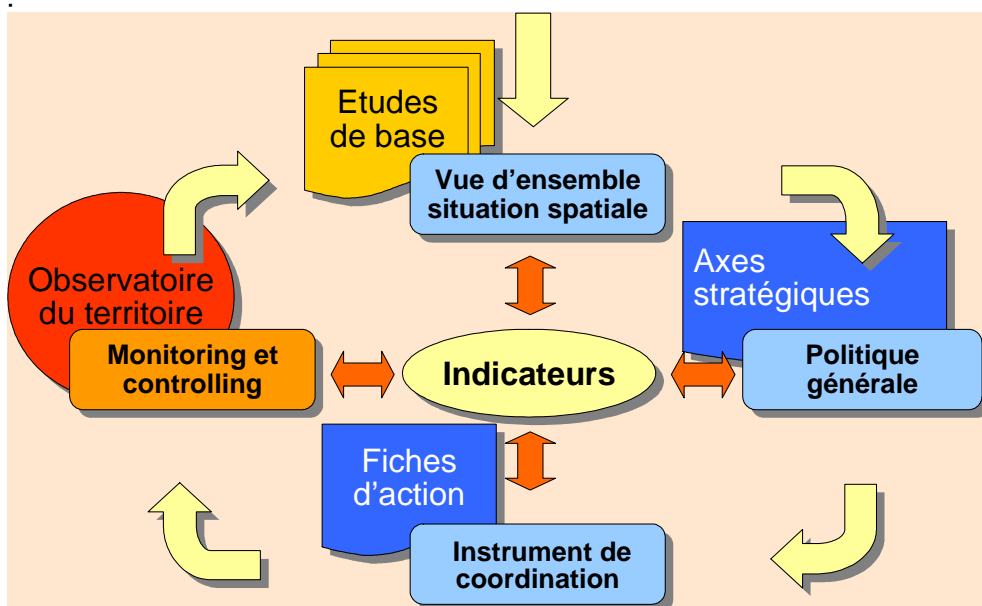
7 OBSERVATOIRE DU TERRITOIRE

Il est essentiel, pour le succès de la stratégie générale du SDD, de mettre en place un suivi des programmes et des actions envisagées en vue notamment de donner aux différents acteurs une information fiable et transparente sur l'état du territoire et l'application du développement durable. Dans cette optique un observatoire de l'Espace Mont-Blanc sera mis en place.

7.1 Rôle de l'observatoire du territoire

Cet observatoire aura pour rôle essentiel d'observer, à l'aide d'indicateurs, l'évolution de l'état du territoire de l'Espace Mont-Blanc et la mise en place concrète des recommandations, stratégies, plans d'actions et mesures du SDD, ainsi que de leurs effets. L'observatoire devra donc remplir les fonctions suivantes :

- fournir un ensemble de données statistiques et d'analyses de référence, ayant pour vocation de couvrir tous les aspects de la réalité socio-économique et environnementale du moment ;
- être un instrument de connaissance commun (cadre de référence) pour l'application des actions et pour la prise de décisions des autorités comme des acteurs publics ou privés.
- être un outil d'analyse et de communication par le partage et la valorisation des données territoriales entre gestionnaires du territoire (services publics, entreprises, ...) ;
- soutenir les acteurs engagés dans la réalisation des actions prévues par le SDD, en offrant une perception homogène et cohérente de la situation et du développement de l'EMB ;
- évaluer l'efficacité des actions du SDD et donner des indications sur les résultats et sur les améliorations souhaitables par la publication de rapports périodiques destinés aux politiques et au public ;



Processus de l'observatoire du territoire

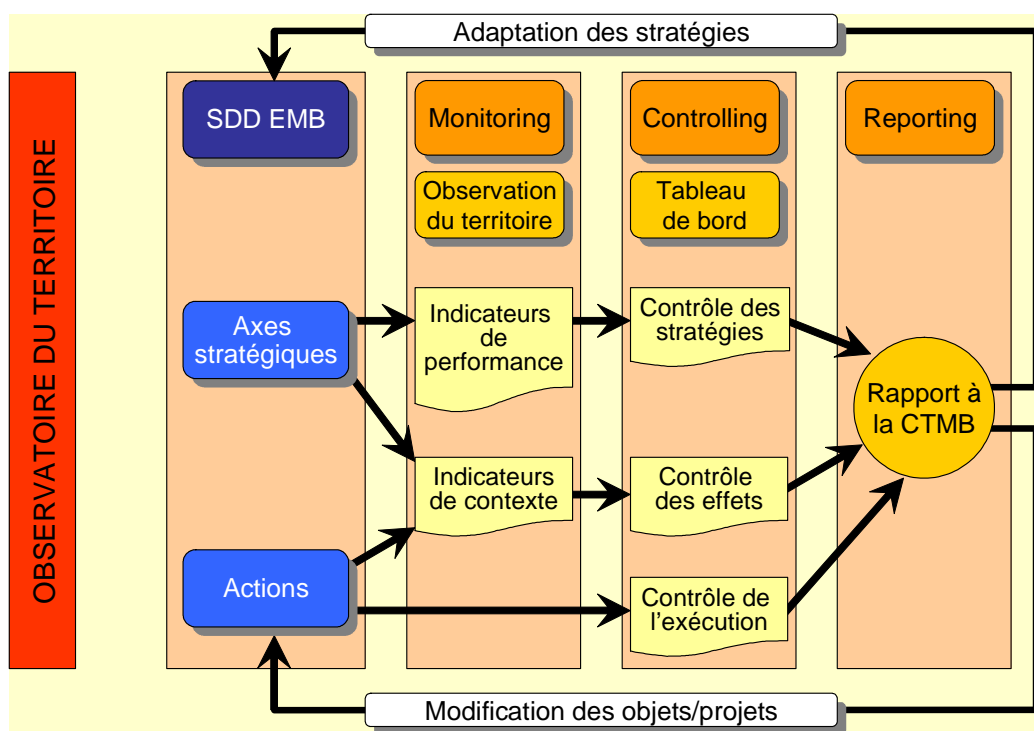
7.2 Les indicateurs

En donnant une image représentative des dimensions du développement durable, les indicateurs devront remplir les conditions suivantes :

- être facilement interprétables et compréhensibles par tous, pour pouvoir informer efficacement le public ;
- construits sur une base scientifique/méthodologique solide et reconnue, à l'aide de données existantes et disponibles ;
- représenter un nombre raisonnable, afin d'assurer la transparence et la compréhension du système.

Le rôle des indicateurs est d'être un support pour construire un système de connaissances partagées, instrument indispensable comme outil d'aide à la décision dans la gestion d'un territoire, où les éléments donnés ne sont pas seulement connus par les décideurs institutionnels mais par tous les acteurs concernés, dans un esprit nouveau de gouvernance et de subsidiarité.

Les exigences principales auxquelles doivent satisfaire les données pour la construction des indicateurs sont l'actualité, la représentativité, la comparabilité et la fiabilité dans le temps et dans l'espace (national et transfrontalier).



Observatoire du territoire

7.2.1 Système d'indicateurs

Les axes stratégiques qui guident les actions du SDD sont aussi les postulats indiquant la direction à suivre sur le chemin du développement durable. Le système d'indicateurs s'appuie sur ces différents postulats (axes stratégiques).

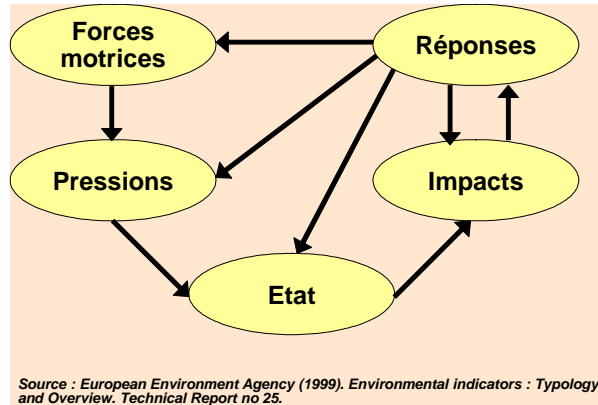
L'utilisation d'un système d'indicateurs s'impose, car chaque indicateur ne représente qu'une facette du problème et le système constitué permet d'appréhender la complexité de la réalité. Les indicateurs proposés sont à même de décrire, de façon très simplifiée, les principaux processus en cours, économiques ou socioculturels, et de suivre la mise en place du SDD EMB et ses effets.

Un indicateur seul n'a que peu de sens ; l'ensemble de ceux-ci (le système), par contre, permet de suivre l'ensemble des axes stratégiques mis en oeuvre à travers les fiches d'action du SDD, le suivi de l'effet du SDD.

Le système d'indicateurs proposé se compose de deux types d'indicateurs :

- **les indicateurs de contexte (ou d'état)**, organisés selon les trois volets du développement durable (environnement, société, économie) et par champs thématiques, qui ont pour but de permettre la lecture des conditions actuelles et de l'évolution du territoire EMB : état des lieux - situation à l'état de référence et à l'état actuel. Une liste d'indicateurs clés, qui pourront instruire les décideurs et le public sur l'état des faits, a été identifiée ; cette liste pourra facilement être par la suite agrandie et détaillée par l'activité de l'observatoire, selon les nécessités du moment.
- **les indicateurs de performance** qui assurent le suivi des actions du SDD et permettent d'évaluer si celui-ci est en train d'être réalisé avec succès (par rapport aux axes stratégiques) ou bien s'il est nécessaire d'entreprendre des actions correctrices ou des initiatives de soutien.

Chaque indicateur est classifié selon le modèle « forces-pressions-état-impacts-réponses » (F-P-E-I-R) et par périodicité de la mise à jour de son élaboration.



Modèle F-P-E-I-R

7.2.2 Suivi des actions

Le suivi spécifique des actions, définies en fonction des axes stratégiques, pourra être réalisé, selon des modalités distinctes, au moyen des indicateurs proposés dans chaque fiche d'action. Ce suivi est indépendant du système d'indicateurs de l'observatoire et devra être mis sur pied par chaque maître d'ouvrage en charge de la mise en oeuvre de l'action. Une centralisation des suivis pourrait toutefois se faire au travers de l'observatoire.

7.3 Le tableau de bord

Le « Tableau de bord de l'observatoire du SDD » est conçu principalement comme un outil de communication à la fois synthétique et global. Il devra s'adapter à l'adjonction de nouveaux indicateurs en cours de route. Il a pour fonction notamment de :

- donner à intervalles réguliers (dépendant des indicateurs) l'état et l'évolution des indicateurs ;
- évaluer l'efficacité des actions du SDD ;
- mettre en évidence ou trouver des liens entre les indicateurs ;
- communiquer l'évolution et l'état du territoire à différents niveaux de public, ceci dans une démarche de transparence et de visibilité.

Le tableau n°3 figurant à la fin du rapport illustre de manière concrète les contrôles à effectuer au niveau des stratégies et des effets en regard de la politique générale adoptée, ainsi que sur le plan de l'exécution des actions.

7.4 Tableau de l'état d'avancement des objets/projets

Le tableau "suivi et état de la mise en œuvre des actions", illustré dans le tableau n°4 figurant à la fin du rapport, permettra de suivre la mise en œuvre des projets/fiches d'action et d'identifier son avancement, de la décision politique à l'achèvement de l'action, en passant par les stades ultérieurs indispensables (accord des partenaires, étude de faisabilité, définition détaillée de la mise en œuvre, approbation finale, réalisation en cours). Cet instrument donnera une vue d'ensemble, mais également une projection future de l'application du SDD et de ses actions (planning et finances).

Ce tableau permet également de visualiser la hiérarchisation faite dans la mise en œuvre des différentes orientations et des actions, et les éventuels décalages entre les prévisions et les réalisations. Il peut être complété par des analyses plus fines qui ne devront toutefois pas atténuer le caractère simple et facilement appréhensible de ce tableau. Cette démarche est complémentaire de la démarche d'évaluation, plus aboutie et détaillée, mise en œuvre à travers l'observatoire.

7.5 Le SIG comme outil de suivi

Une bonne gestion territoriale repose sur la création d'un Système d'information géographique (SIG), dûment structuré, complet et homogène. Celui-ci représente l'instrument principal du suivi de la mise en œuvre des plans d'action et de leurs incidences sur le territoire. Dans ce contexte, un SIG de l'Espace Mont-Blanc a été instauré par la CTMB en 1999 déjà, et son mode de gestion fixé dans une Charte de coopération.

La mise sur pied de l'observatoire du territoire impose de revoir le mode de diffusion des données spatiales, environnementales voire statistiques. Les acteurs et bénéficiaires pourraient être les suivants :

- *Les administrations régionales.* Elles détiennent les informations soumises à des restrictions de diffusion. Elles assument une part importante de la mise en œuvre de l'EMB.
- *Les communes.* Elles sont au front dans la mesure où elles sont responsables de l'exécution de la plupart des actions énumérées dans le SDD. Elles sont également les principaux intéressés par l'intérêt porté à leur environnement et au développement touristique de qualité qui en résulte.
- *La société civile* représentée par les associations de protection de la nature et de développement.
- *Les citoyens* de chaque région et *les touristes.*

Les architectures de gestion des informations et de leur diffusion dépendent du ou des niveaux pris en considération. Les chances de succès du projet de l'EMB reposent sur l'adhésion des acteurs institutionnels mentionnés et d'un large consensus auprès de la population. Il importe donc que chacun soit intégré au processus par la mise à disposition des moyens de communication aisément accessibles. Il s'agit de renseigner les acteurs, selon leurs prérogatives, de l'état d'avancement des actions ou de nouveaux projets de manière à créer une dynamique favorable à l'entreprise EMB.

Dans une première phase, il conviendrait de diffuser les données par le biais du site Internet de l'EMB avec **accès restreint** aux administrations régionales et communales (cf. figure...). La mise à jour s'effectuerait au fur et à mesure que les communes informent les administrations régionales. Le site EMB ne ferait que transmettre les requêtes qui lui parviennent et afficher les résultats. Dans ce cas, les bénéficiaires seraient les collectivités publiques et autres associations bénéficiant d'une autorisation d'accès. Cette solution aurait pour avantage d'informer rapidement sur l'état d'avancement des actions de manière à créer une dynamique, une émulation intercommunale. Les administrations régionales demeureraient maîtresses des informations dans la mesure où celles-ci resteraient physiquement sur les propres serveurs. Le site de l'EMB existe déjà. Le coût de mise en œuvre de cette solution resterait modeste.

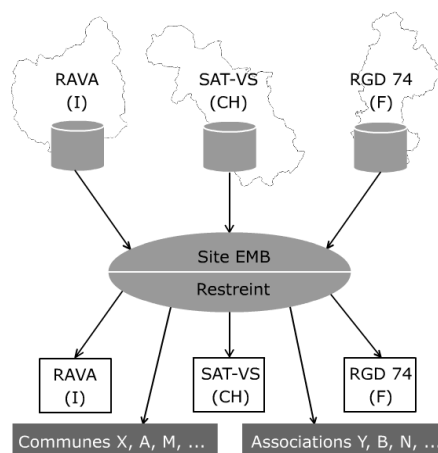


Schéma de diffusion avec accès restreint

A terme, le site Internet de l'EMB pourrait fournir deux types d'accès, l'un **restreint** aux administrations régionales et communales, l'autre **"tout public"**. Cette solution offrirait les mêmes avantages que ceux de la solution précédente avec une fonction supplémentaire : offrir une plus ample diffusion du projet de l'EMB de manière à susciter une plus large participation de l'ensemble des acteurs, en particulier, des habitants des régions concernées.

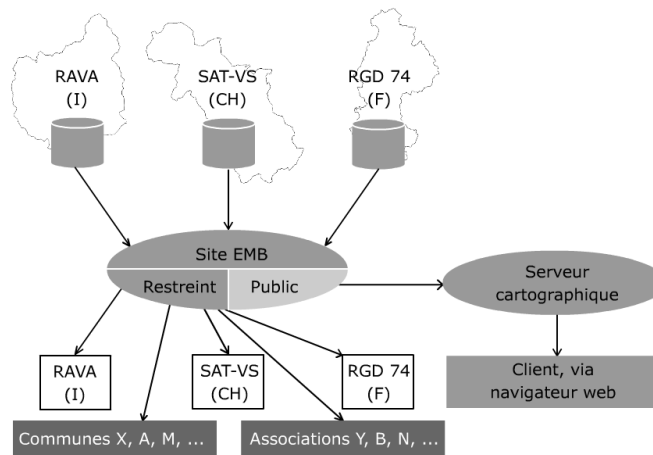


Schéma de diffusion avec accès tout public

L'adoption de l'une ou l'autre des solutions proposées relève de choix stratégiques de l'EMB. Du point de vue informatique, les moyens disponibles actuels satisfont sans difficulté aux exigences techniques qui en découleraient.